

Signature d'une convention-cadre entre le PNR et l'ONF

Le PNR et l'ONF affirment leur coopération pour une gestion durable des forêts

Le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNR) et l'Office National des Forêts (ONF) signeront une convention-cadre ce mardi 12 janvier au siège du Parc à Hargnies, en présence de Claude Wallendorff, Président du PNR, et de Jean-Michel Duverney, Directeur de l'Agence territoriale de l'ONF.

Pour les deux partenaires, la forêt tient une place majeure dans la gestion des territoires, leur attractivité, leur dynamique et, au-delà, un rôle essentiel dans la vie même du monde rural. **Tous deux partagent une même volonté : promouvoir et mettre en œuvre un développement durable des territoires**, à la fois équilibré et de qualité, s'appuyant sur des activités économiques viables prenant en compte les préoccupations environnementales et sociales. **Dans cette perspective partagée, ils souhaitent renforcer leur partenariat.**

Les objectifs de cette convention-cadre visent à favoriser les liens entre les deux structures, **notamment en matière d'échanges de données, mais également à promouvoir une gestion durable du patrimoine public boisé** (la forêt et les formations boisées couvrent 55% de la surface du Parc, dont 63% sont gérés par l'Office National des Forêts). Plus concrètement, **les actions à mener seront définies annuellement par les services des deux structures**, et concerneront :

- **Les outils de planification ou de développement des territoires**, notamment les documents d'aménagement, la charte forestière du PNR, et d'autres outils réglementaires utilisés.
- **L'échange de connaissances**, l'élaboration d'outils, la conduite d'expérimentation, la communication.
- **Les domaines particuliers de coopération** : la gestion durable des forêts ; la protection et gestion des espèces, des habitats naturels et des paysages ; la valorisation des bois locaux ; l'accueil et la sensibilisation du public...

La Charte Forestière de Territoire (CFT) du PNR

Dès 2012, année de sa création, le PNR a lancé l'élaboration de sa **Charte forestière de territoire. Un chantier prioritaire, mis en place en concertation avec les différents acteurs locaux, dont l'ONF**, et qui va déboucher sur un programme d'actions stratégiques dès 2016. Ce programme considérera l'ensemble des fonctionnalités environnementales, économiques et sociales de la forêt sur le territoire.

.....
Signature de la convention entre le Parc Naturel Régional des Ardennes et l'Office National des Forêts le mardi 12 janvier à Hargnies (siège du Parc, 91 Place de Launet) à 14h, en présence de Claude Wallendorff, Président du PNR et de Jean-Michel Duverney, Directeur de l'Agence territoriale de l'ONF.
.....

Contact presse :

Julien Crugnola 03 24 42 90 57 • 06 42 01 30 75 /// communication@parc-naturel-ardennes.fr

